

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

Etaient Présents, 60 titulaires, 3 suppléantes, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANITA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs : Michel NOUSSITOU à Pierre CASABONNE
France JAUBERT-BATAILLE à Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Gérard ROSENTHAL à Jean-Jacques DALL'ACQUA
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY
Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Excusés : Joseph LEES, Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES,

RAPPORT N° 170131-02-ADM

**DÉSIGNATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON
ET DES VALLÉES DU HAUT-BÉARN**

Article L 121-22 du CGCT

Mme VOELTZEL indique que le règlement intérieur de notre Communauté de Communes, qui doit être arrêté dans les 6 mois de l'installation de l'assemblée délibérante, va prévoir notamment dans ses dispositions, l'organisation et le fonctionnement de Commissions Thématiques qui, bien que non obligatoires, épousent les champs d'activités des politiques publiques conduites et développées par notre EPCI.

Les commissions préparent les débats et délibérations du Bureau et du Conseil Communautaire.

Chacune d'entre elles est présidée, par délégation du Président qui en est membre de droit, soit par un membre du Bureau, ou un élu communautaire ou municipal.

Dans le souci de la participation la plus large, leur composition est bien évidemment ouverte à l'ensemble des élus de nos conseils municipaux.

Pour plus d'efficacité, et afin de leur garantir de mener à bien et à terme leurs travaux, leur nombre pourrait être, dans un temps, limité aux thématiques suivantes :

- Commission Culture / Patrimoine / Tourisme
- Commission Jeunesse / Animation du Territoire
- Commission Développement Social
- Commission Développement Économique
- Commission Environnement et Développement Durable
- Commission Urbanisme / Habitat / Logement

Il est également souhaitable de prévoir la création d'un groupe de travail spécialement dédié à une réflexion sur le scolaire et le périscolaire, de même que sur le numérique et tous autres sujets d'importance, tout comme devront être envisagés des comités de pilotage sur les GRANDS PROJETS.

Ouï cet exposé,

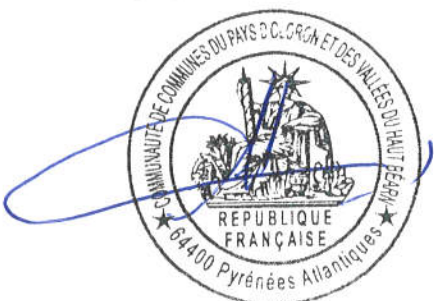
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **CRÉE** les commissions et groupe de travail précités.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 janvier 2017

Suivent les signatures

Affiché le 09.02.17



Le Président

Daniel LACRAMPE